

FEDERATION  
DES SERVICES  
PUBLICS

la  
cgt

NMCA  
NICE METROPOLE COTE D'AZUR

# CAP CCAS de Nice

CATÉGORIE  
A  
B  
C

LE 6 DÉCEMBRE 2018, ÉLECTION DES REPRÉSENTANT-E-S À LA COMMISSION  
ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)

## Votre syndicat CGT NMCA

Nous avons toujours été à la pointe du combat pour dénoncer les dysfonctionnements des CAP, dans nos trois collectivités. Cette bataille a souvent été menée contre les autres organisations syndicales.

Pour nous, cette lutte porte sur **2 principes intangibles** :

- Évaluations sincères et objectives devant servir pour les avancements, les promotions et les régimes indemnitaires ;
- Transparence de la "sélection, élimination" tout au long de la chaîne hiérarchique.

Pour se faire, nous n'avons de cesse, depuis des années, de demander au Président communication préalable des avancements et promotions qu'il compte prendre, comme le prévoit la réglementation.

Mais il refuse systématiquement au prétexte qu'il ne fait pas confiance aux élu-e-s du personnel et craint la divulgation de SES listes, alors que nous sommes astreints au secret professionnel.

**Nous ne pouvons donc pas émettre un avis motivé sur "SES agents proposés".**

Par sa seule volonté, nous ne pouvons pleinement assumer notre mandat de représentant du personnel.

**Il affirme ouvrir au maximum les postes, pour l'ensemble des grades, alors que SA propre délibération de 2012 limite SES possibilités d'ouverture.**

Pour notre part, nous réclamons l'ouverture des ratios à 100 % pour que "les agents méritants" puissent prétendre à bénéficier d'un avancement. **Bien sûr, la décision finale revient au premier magistrat.**

Lors des CAP avancements 2017, nous avons déjà attiré son attention sur certains grades dont nous savions qu'ils n'avaient pas été ouverts au maximum autorisé par sa délibération.

En 2018, nous avons, encore une fois, pu vérifier la pertinence de nos remarques.

**Par vos votes CGT, nous continuerons à exiger du Président l'ouverture des postes pour un meilleur déroulement de carrière.**



Alors que les salaires sont gelés, que l'avancement d'échelon se fait au délai maximum, que le CCAS n'augmente pas le régime indemnitaire, notre syndicat dénonce le ralentissement des avancements de grade et des promotions internes.

*Nous exigeons*

**De la transparence**

*Nous voulons*

**De la cohérence**

*Nous revendiquons*

**De l'équité**

**Pas d'acquis sociaux sans conquêtes syndicales !  
JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018 UN SEUL TOUR DE SCRUTIN  
CHAQUE VOIX COMPTE !**

# CAP CCAS de Nice

CATÉGORIE  
A  
B  
C

**JE VOTE** pour des représentant-e-s qui  
interviendront sur des questions qui me concernent, notamment :

- Mon déroulement de carrière (titularisation, avancement de grade, promotion interne) ;
- Mes demandes de révision d'entretien professionnel ;
- Le respect de mes garanties statutaires (procédure de discipline, mutations, recours, disponibilité, formation...)

Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant-e-s CGT au Conseil de Discipline, au Conseil de Discipline de Recours et à la Commission de Réforme afin de vous défendre sur des sujets tel que :

- Les fautes professionnelles justifiant un Conseil de Discipline ;
- L'insuffisance professionnelle
- Les accidents de service ;
- Les accidents de trajet ;
- Les maladies professionnelles ;
- La retraite pour invalidité...

**VOTER CGT** c'est donner aux  
futur-e-s élu-e-s les moyens de défendre les droits et  
les intérêts de toutes et tous les agent-e-s stagiaires  
et titulaires pour un service public de qualité !

Scannez-moi pour accéder à notre site internet



**DONNONS D'AVANTAGE DE  
FORCE À LA CGT**  
pour revendiquer et gagner de nouveaux  
droits nationaux :

- Augmenter les salaires par le dégel du point d'indice et réclamer une amplitude indiciaire de 1 à 4,6 entre le 1<sup>er</sup> échelon de catégorie C et le dernier échelon de catégorie A ;
- Rattraper les pertes de salaires constatées ces dernières années ;
- Reconnaître statutairement le niveau d'expertise et de technicité des agents par une refonte des cadres d'emploi et des grilles indiciaires ;
- Reconnaître la pénibilité ;
- Organiser des concours et des examens professionnels chaque année ;
- Créer des emplois statutaires pour développer des services publics répondant à l'intérêt général ;
- Instaurer une réelle formation des agents en portant le financement du CNFPT à 3%.
- Rétablir la retraite à 60 ans pour toutes et tous avec une pension correspondant au moins à 75% du traitement brut des 6 derniers mois.

**Ce document n'est pas un  
bulletin de vote !**

**Pas d'acquis sociaux sans conquêtes syndicales !  
JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018 UN SEUL TOUR DE SCRUTIN  
CHAQUE VOIX COMPTE !**